



Nombre de conseillers	14
En exercice	14
Présents	10
Votants par procuration	0
Absents	4
Total des votes	10

7.5

L'an deux mille vingt cinq, le vingt octobre, à 17h30, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 14 octobre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

ELUS ABSENTS :

Mme DE ANDRES, M. MARIE, M. DARMOIS, M. TIMON

N°DEL_0129_2025 Subventions aux associations 2025- compléments

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics et elles ont vocation à les inspirer.

Ainsi, dans une démarche partenariale privilégiée, encourageant l'initiative associative, la CCPAVR souhaite soutenir les associations portant des actions au service de l'intérêt général par le biais d'une subvention de fonctionnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°100-2022 du 29 septembre 2022 fixant les délégations du conseil au Bureau exécutif,

VU les délibérations de Bureau n°20-2025, n°56-2025, n°68-2025, et n°97-2025, fixant l'attribution de subvention aux associations,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

CONSIDÉRANT les subventions attribuées pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions réceptionnées entre le 1er janvier et le 31 août,

CONSIDÉRANT la demande formulé par l'association ÉPICÉA,

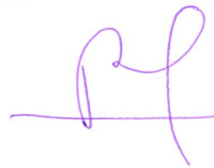
*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans la limite des crédits budgétaires

ASSOCIATION	ATTRIBUTIONS 2024	DEMANDES 2025	ATTRIBUTIONS 2025
ÉPICÉA	4 900 €	5 100 €	5 100 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant, à signer les conventions avec les associations si nécessaire, et en particulier lorsque la somme de la subvention est supérieure à 23 000 euros.

Pont-Audemer, le 20 octobre 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL